

Audience de la FSU avec la ministre de la mer 21 janvier 2021

Étaient présent-es :

Annick GIRARDIN, ministre de la mer
François LAMBERT, Directeur de cabinet adjoint
Thierry COQUIL, Directeur des affaires maritimes
Véronique TEBOUL, DRH/relations sociales

Un contexte particulier pour la FSU qui a été la dernière organisation syndicale du pôle ministériel reçue par une ministre, fatiguée après un après-midi de rendez-vous syndicaux, mais pressée par une autre réunion.

En introduction, la FSU a rappelé ses vœux que cette année voit s'engager, à l'échelle de son périmètre ministériel, le nécessaire changement de paradigme attendu en réponse à l'urgence écologique et sociale. De ce point de vue, l'interdiction en septembre 2020 d'une manifestation d'artisans pêcheurs s'opposant à un nouveau navire usine (le Scombrus), autant dévastateur d'un point de vue écologique que social, était un mauvais signal envoyé peu de temps après sa prise de fonction.

Pour y parvenir, la FSU reste attachée à un service public présentant toutes les garanties d'organisation et de moyens.

Préalablement à notre entretien, la FSU avait fait connaître à la ministre les différents points qu'elle souhaitait aborder.

Organisation du ministère de la mer

Vers une direction générale de la mer ? Quels contours ?

C'est la seule information que donne la ministre et qui la rend très volubile : la ministre s'est convaincue qu'il fallait un capitaine pour le vaisseau mer et non trois, et nous expose son projet de création d'une direction générale de la mer qui resterait rattachée au pôle ministériel Ecologie/Territoires/Mer. La DPMA rejoindrait la DAM ; Il ne lui reste qu'un an et demi pour mener le projet à terme et préciser le périmètre, les missions, les moyens. Elle nous promet de la concertation.

S'en suivent nos demandes restées sans réponse et qui la rendent beaucoup moins volubile :

Regroupement des services DML des DDTM au sein du pôle ministériel écologie ?

La ministre dit seulement qu'il faut trouver une articulation possible sans toutefois paraître comprendre la problématique globale posée par une gestion scindée des personnels, des services des marins et navires, de la politique de contrôle entre le ministère de la transition écologique et le ministère de l'intérieur.

Quelle organisation du dialogue social ?

La FSU a plaidé pour la création d'un comité technique spécial attaché à la future direction générale de la Mer (à l'instar des directions d'administration centrale).

Elle a également demandé la création d'un comité technique de réseau regroupant les différents services et établissements publics de son champ ministériel.

Ministère de la mer et écologie...

Quel rôle du ministère de la mer pour la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les aires protégées ? Quid des aires marines protégées ? Leurs moyens ? Comptez-vous peser sur l'OFB, ses moyens dévolus aux parcs marins ?

La FSU a rappelé l'historique de la création de l'AFB en déficit avéré de moyens auquel s'ajoutent, pour les agents de l'ex-agence des aires marines protégées, la non-reconnaissance des compétences en place et l'hémorragie qui s'en est suivie, le sentiment d'abandon et maintenant, la disparition en tant que tel de l'organigramme de l'OFB.

- Pas de réponse en l'état autre qu'un discours de bonnes intentions ...

Moyens du secteur Mer – Affaires Maritimes 2022

La FSU a rappelé l'évolution des effectifs des affaires maritimes : à périmètre constant, les effectifs dédiés aux affaires maritimes ont fondu de 272 ETP depuis 2013 (environ -10%) et la baisse continue car le projet AM 2022 prévoit pour 2022, 90 ETP en moins...

- La ministre veut convaincre qu'il faut arrêter l'hémorragie et préserver les recrutements locaux mais ... le passé est le passé, nous ne reviendrons pas sur ces baisses d'effectifs !

Réforme du DCS

Demande de prise en compte d'un plus grand nombre de critères : le grade, l'ancienneté, la qualification, l'expérience, les fonctions occupées, la position géographique et le choix formulé par l'agent.

Afin d'éviter toute dérive locale, nous souhaitons que les choix retenus soient présentés aux organisations syndicales et débattus dans une instance nationale. Nous réitérons notre demande, formulée dans le courrier que nous lui avons adressé le 7 décembre 2020, de mise en place d'une réunion spécifique entre la DAM /DRH et les organisations syndicales.

Nous relevons également qu'en matière d'organisation des missions, la DAM envisage de réduire les équipages de 17 à 15 agents par bordée ainsi que de porter le rythme de travail de 9 à seulement 8 missions annuelles, supprimant de fait les congés des agents. Ce projet de réduction d'effectif nous éloigne gravement des nécessités de service, nous y sommes totalement opposés.

Enfin, nos inquiétudes portent également sur la vacuité des plans de requalification pour le passage de catégorie C en B des syndics des gens de mer et de catégorie B en A de certains TSDD de la spécialité « navigation sécurité et gestion des ressources halieutiques et des espaces marins et littoral ». (Proposition faite par le Directeur des Affaires Maritimes, qui a fait marche arrière depuis)

- La ministre ne connaît pas le dossier ; Pour elle, il n'est pas encore ouvert et elle nous dit que rien n'est décidé ! Ce positionnement est difficile compréhensible alors que la réforme est très grandement engagée.



Syndics de gens de mer

Il est prévu à l'agenda social du ministère d'intégrer le corps des syndics des gens de mer, dernier corps civil dédié au maritime dans des corps de catégorie C administratif et technique.

Pour le maintien des compétences maritimes, pour la reconnaissance de leur métier, la FSU demande pour l'ensemble des agents de ce corps la mise en œuvre d'un plan de requalification de C en B.

Formation

La FSU a rappelé et décrit la situation existante :

Perte des compétences maritimes, absence de concours pour le personnel civil concomitante à l'éclatement des services déconcentrés et dilution des corps métiers spécifiques de cat A et B.

Formation prise de poste 8 ou 15 jours pour les catégories A, B ou C, formation continue dispensée a minima : retard considérable aux brevets STCW, absence de formation sur les évolutions réglementaires pêche ou environnement pour les personnels dits administratifs, ...

Avec pour conséquences : collectif de travail inexistant, souffrances au travail, fort turn-over (renouvellement des agents), y compris à la DPMA, nuisant de fait aux usagers. Urgence que les besoins en formation des agents en poste dans les services maritimes soient évalués très rapidement afin de pallier au plus vite aux carences de la connaissance de leur métier.

Situation dans les lycées professionnels maritimes (LPM)

Création de nouveaux BTS et de postes d'enseignants correspondant aux ouvertures de classes ?

La FSU a souligné l'importance de créer de nouveaux BTS et de poursuivre l'ouverture de classes de BTS dans les lycées maritimes. Il faut achever le travail sur les BTS Mécatroniques et créer un BTS Marin Polyvalent (urgent car les élèves de la filière polyvalente vont passer leur bac en juin 2022). Il faut plus de BTS pour répondre à la demande croissante des élèves et leurs familles de poursuite d'étude en BTS et en ENSM.

A terme, il faudrait que les 12 lycées puissent proposer un BTS maritime aux jeunes et augmenter la capacité de nos classes de prépa MAN.

La FSU demande également la mise en œuvre d'une politique de communication commune aux 12 LPM ambitieuse. Nous souhaitons une promotion plus large des LPM peu connus.

- La ministre s'intéresse aux lycées maritimes car elle considère la jeunesse et l'attractivité des métiers de la mer comme des sujets importants. Elle a été très étonnée en arrivant que les LPM ne travaillent pas en réseau organisé. Elle compte y remédier en créant un poste d'animateur du réseau des LPM pour organiser les échanges entre LPM, une communication commune et l'utilisation rationnelle des moyens (navires et autres équipements).

Elle prévoit de s'adosser à l'Éducation Nationale pour un certain nombre d'outils.

Elle a prévu une grande promotion des métiers de la mer pour les rendre plus attractifs.

Elle a affirmé que, bien entendu, il y aura de nouveaux BTS, qu'elle ne va rien lâcher de la volonté de la DAM de mettre en place des nouveaux BTS.

Elle dit rester à l'écoute des besoins des LPM et répondra à nos demandes.



Liens entre ENSM et LPM

La FSU demande le développement des liens entre ENSM et LPM, entre autres, en augmentant les quotas d'élèves des LPM admis en ENSM car, lorsqu'ils sont admis, ils obtiennent de très bons résultats.

- La ministre est d'accord d'amener les jeunes au plus haut niveau de formation possible, sauf que l'emploi n'est pas toujours là. Attention à ce que les élèves ne soient pas surqualifiés par rapport aux postes qui leur seront proposés. Elle est pour la promotion sociale, mais tous n'ont pas vocation à intégrer l'ENSM. Même si la passerelle est indispensable, ils doivent rester peu nombreux.

Concertation entre IGEM, UCEM et enseignants des LPM.

La FSU demande une meilleure communication et concertation entre IGEM, UCEM et enseignants des LPM.

- Pas de réponse de Mme Girardin sur ce sujet

Evolution de carrière des surveillants titulaires ATEE

Actuellement ces 20 surveillants très expérimentés, «oubliés» du plan de requalification de 2015, ne bénéficient ni de possibilité de mutation, ni d'évolution de carrière. La FSU propose une revalorisation salariale par un passage à adjoint principal de 1ère classe ou une requalification en catégorie B. Et l'intégration de leur prime dans le salaire afin d'améliorer le calcul de leur retraite à venir.

- La ministre a bien entendu la question de ces 20 surveillants. Elle va voir ce qu'elle peut faire...

La ministre nous a conviés à cette audience pour nous vendre la création de la direction générale de la mer. Pour ce qui concerne nos autres questions sur les réformes de nos services et nos métiers et le mal-être des agent-es qui attendent la reconnaissance de leurs compétences spécifiques et des améliorations de leur conditions de travail ... aucune réponse !

Si la FSU est en attente d'un périmètre clairement défini pour un ministère de la mer de plein exercice, elle est très inquiète du choix de la ministre de ne pas prioriser la défense de ses agent-es.

